

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 23/06/2018 : Version: 2.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **190420 AirSpa TONIC**
Forme du produit : Mélange
Code du produit :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Destiné seulement à l'usage industriel, non à l'usage personnel direct sous cette forme ou concentration. Ne pas ingérer.

Voir les scénarios d'exposition pour chaque substance, l'article 3.

SU	3	10	21	22			
PROC	5	8a	9	10	11	14	15
ERC	3	4	6b	8a	8d	11a	11b
PC	3	8	28	31	32	35	39
AC	31	34	35	37			

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX SAS
140 Route des Moulins
38490 CHIMILIN - FRANCE
T +33 4 76 32 69 69 - F +33 4 76 32 51 14
richard.paquet@impex.fr - www.impex.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412 Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

:

Version: 2.00

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : Non requis

Mention d'avertissement (CLP) : Non requis

Mentions de danger (CLP) : H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P273 – Eviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 – Eliminer le contenu/réceptacle dans l'installation d'élimination en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

EUH208 - Contient 4-tert-butylcyclohexyl acetate, D-Limonène; (R)-p-Mentha-1,8-diene, 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde, Linalool, Citral, Citronellol, 3,7-dimethylocta-1,6-diene, (Z)-3,4,5,6,6-pentamethylhept-3-en-2-one, (E)-1-(2,6,6-Trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one, 2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde, Dodecanal, Undec-10-Enal, 3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde, 2,6-dimethylhept-5-enal, Methyl oct-2-ynoate. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétate de benzyle	(N° CAS) 140-11-4 (N° CE) 205-399-7 (N° REACH) 01-2119638272-42	< 20	Aquatic Chronic 3, H412
3-methyl-5-phenylpentanol	(N° CAS) 55066-48-3 (N° CE) 259-461-3 (N° REACH) 01-2119969446-23	< 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
2-Phenylethanol	(N° CAS) 60-12-8 (N° CE) 200-456-2 (N° REACH) 01-2119963921-31	< 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
2,4,6-trimethyl-4-phenyl-1,3-dioxane	(N° CAS) 5182-36-5 (N° CE) 225-963-6	< 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 3, H412

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

Version: 2.00

3-Buten-2-One,4-(2,6,6-Trimethyl-1-Cyclohexen-1-Yl)	(N° CAS) 14901-07-6 (N° CE) 238-969-9 (N° REACH) 01-2119449921-34	< 3	Aquatic Chronic 2, H411
2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	(N° CAS) 18479-58-8 (N° CE) 242-362-4 (N° REACH) 01-2119457274-37	< 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
4-tert-butylcyclohexyl acetate	(N° CAS) 32210-23-4 (N° CE) 250-954-9 (N° REACH) 01-2119976286-24	< 1	Skin Sens. 1B, H317
D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° REACH) 01-2119529223-47	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde	(N° CAS) 80-54-6 (N° CE) 201-289-8 (N° REACH) 01-2119907954-30	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 3, H412
Linalool	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Citral	(N° CAS) 5392-40-5 (N° CE) 226-394-6 (N° Index) 605-019-00-3 (N° REACH) 01-2119462829-23	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319
Citronellol	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
3,7-dimethylocta-1,6-diene	(N° CAS) 2436-90-0 (N° CE) 219-433-3	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304
(Z)-3,4,5,6,6-pentamethylhept-3-en-2-one	(N° CAS) 81786-73-4 (N° CE) 279-822-9 (N° REACH) 01-2119980043-42	< 1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
(E)-1-(2,6,6-Trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	(N° CAS) 24720-09-0 (N° CE) 246-430-4 (N° REACH) 01-2120105799-47	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	(N° CAS) 68039-49-6 (N° CE) 268-264-1	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Dodecanal	(N° CAS) 112-54-9 (N° CE) 203-983-6 (N° REACH) 01-2119969441-33	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Undec-10-Enal	(N° CAS) 112-45-8 (N° CE) 203-973-1	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Tetrahydro-4-methyl-2-(2-methylprop-1-enyl)pyran	(N° CAS) 16409-43-1 (N° CE) 240-457-5 (N° REACH) 01-2119976300-42	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361
3-p-cuményl-2-méthylpropionaldehyde	(N° CAS) 103-95-7 (N° CE) 203-161-7 (N° REACH) 01-2119970582-32	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
4-méthyl-3-décen-5-ol	(N° CAS) 81782-77-6 (N° CE) 279-815-0 (N° REACH) 01-2119983528-21	< 1	Aquatic Chronic 2, H411
2,6-diméthylhept-5-énal	(N° CAS) 106-72-9 (N° CE) 203-427-2 (N° REACH) 01-2120270305-62	< 1	Skin Sens. 1B, H317
Méthyl oct-2-ynoate	(N° CAS) 111-12-6 (N° CE) 203-836-6 (N° REACH) 01-2120734167-55	< 0.1	Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

:

Version: 2.00

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Emmener la personne accidentée à l'air libre. En cas de besoin, consulter le médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Ôter les vêtements contaminés. Se laver à grande eau et savon. En cas de besoin, consulter le médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement à grande eau, pendant au moins 15 minutes. En cas de besoin, consulter le médecin.
- Premiers soins après ingestion : Se rincer la bouche avec de l'eau. Boire au moins un verre de lait ou d'eau. En cas de besoin, consulter le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Prendre en considération les phrases de risque et de sécurité (section 2).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'intoxication, une attention médicale est extrêmement importante.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des extincteurs de dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Possibilité d'exposition aux produits de combustion toxique.
Eviter inhaler la fumée ou la vapeur qui s'en dégagent. En cas de ventilation insuffisante, utiliser les équipements de respiration adéquats.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement respiratoire autonome et vêtements de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Eviter les inhalations de vapeur et le contact avec la peau et les yeux. Maintenir la ventilation adéquate sur les lieux de travail affectés.

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

:

Version: 2.00

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les bouches d'égout, dans les eaux souterraines ou superficielles ni sur le terrain.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eteindre la source d'ignition. Aérer correctement. Manipuler avec des gants adéquats. Absorber les fuites ou les flaques en utilisant du sable ou de la poudre inerte. Détruire rapidement le matériel utilisé, suivant la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 8 et 13 pour des informations complémentaires.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Respecter les règles d'hygiène personnelle habituelles. Utiliser des gants et une protection pour les yeux et/ou le visage si nécessaire. Se laver correctement après un contact avec des produits chimiques, avant les pauses et les repas, et à la fin de la journée de travail. Les vêtements et chaussures contaminés doivent être soigneusement lavés avant leur réutilisation.
Éviter tout genre de déversement ou de fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir loin des sources d'ignition. Éviter de fumer dans les zones d'emménagement et pendant le transport. Tenir dans un lieu frais et sec, protégé de la lumière, dans des récipients bien pleins et fermés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

- Classe de stockage: Selon la réglementation de chaque pays.
- Matières incompatibles: Conserver à l'écart des agents oxydants.
- Type d'emballage: Selon la législation actuelle des transports.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2 et la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Dans la mesure du possible, utiliser des systèmes fermés pour le transfert ou le traitement du produit.
Incorporer le produit à la température la plus basse possible. Maintenir les zones toujours bien aérées

Protection oculaire : Utiliser des lunettes protectrices contre les éclaboussures.

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

:

Version: 2.00

Protection des mains	: Eviter le contact avec la peau. Utiliser des gants résistants aux agents chimiques.
Protection de la peau	: Utiliser des vêtements spéciaux qui limitent la contamination olfactive des vêtements personnels.
Protection des voies respiratoires	: Eviter respirer directement sur le produit. Si nécessaire, utiliser les systèmes de protection adéquats.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent, légèrement visqueux.
Couleur	: Jaune pâle à jaune vif.
Odeur	: Floral, marine-ozone, agrume, rose, fleur blanche, magnolia, fruité.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 80°C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (mmHg 20°C)	: 0.15 [Estimation]
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 0.931 – 0.951
Densité (g/cc 20°C)	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

:

Version: 2.00

Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Non comburant (selon les critères UE)

9.2. Autres informations

Les spécifications indiquées dans le présent document, ont été déterminées à partir d'un premier échantillon et pourraient subir certains changements d'après les données provenant des lots de fabrications successives. Les changements impliqueraient l'émission d'une nouvelle fiche technique, avec sa version correspondante.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente pas de risques de réactivité importants, en soi ou au contact avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Nous recommandons d'éviter le contact avec des agents oxydants puissants et de maintenir loin des sources de chaleur. Éviter les températures excessives pendant des périodes de temps prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides forts, les agents alcalins ou les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et composés organiques non identifiés peuvent se former lors de la combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Cette préparation n'a pas été soumise aux preuves toxicologiques, mais se compose de matières premières ayant une bibliographie toxicologique établie.

Estimation de la toxicité aiguë

ATE DL₅₀ Orale (mg/kg) : > 5000 [Estimation]

ATE DL₅₀ Percutanée (mg/kg) : > 5000 [Estimation]

ATE CL₅₀ Inhalation (mg/L/ 4 h) : > 35 [Estimation]

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé N'en contient pas (≥1,0%)
--------------------------------------	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
--	--

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

Version: 2.00

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

% m/m	CAS #	Nom
0,8%	5392-40-5	Citral
0,6%	24720-09-0	Trans-1-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yle)but-2-ène-1-one
0,8%	106-22-9	citronellol
0,9%	80-54-6	Butylphenyl methylpropional (BMHCA)
0,2%	68039-49-6	Triplal
0,2%	112-45-8	Undec-10-éanal
0,9%	5989-27-5	d-limonène
0,6%	81786-73-4	Acetyl diisoamylène
0,9%	78-70-6	linalool
0,7%	2436-90-0	3,7-Dimethylocta-1,6-diene
0,1%	112-54-9	Dodécanal
0,3%	103-95-7	3-(p-cuményl)-2-méthylpropionaldéhyde
0,9%	32210-23-4	4-tert-Butylcyclohexyl acetate
0,1%	106-72-9	2,6-diméthylhept-5-éanal

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
N'en contient pas (≥0,1%)

Cancérogénicité : Non classé
N'en contient pas (≥0,1%)

Toxicité pour la reproduction :

% m/m	CAS #	Nom
0,90	80-54-6	Butylphenyl methylpropional (BMHCA)
0,2	16409-43-1	2-(2-méthylprop-1-ényl)-4-méthyltétrahydropyrane

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

:

Version: 2.00

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Cette préparation n'a pas été soumise aux preuves éco toxicologiques, mais se compose de matières premières ayant une bibliographie éco toxicologique établie.

Estimation de la toxicité aiguë

TE CL₅₀ (mg/L 96 h) : 12,34 [Estimation]

Estimation de la toxicité chronique

TE CL₅₀ (mg/L 96 h) 22,49 [Estimation]

Contient au moins :

% m/m	CAS #	Nom	mg/l 96h (CL50)
11,1	140-11-4	Acetate de benzyle	4,00
0,96	5989-27-5	d-limonène	0,72

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: Non déterminée.

Voir les scénarios d'exposition pour chaque substance, l'article 3.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Voir les scénarios d'exposition pour chaque substance, l'article 3.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Voir section 2.3.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Information non disponible.

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

:

Version: 2.00

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Pour l'élimination nous recommandons d'utiliser l'incinération. Ne pas recycler les récipients qui ont déjà été utilisés. Pour plus d'informations, voir sections 6, 7 et 8 ci-dessus mentionnées.

Elimination du produit / de l'emballage :

Eliminer les résidus conformément aux normes locales.

Ne pas verser les résidus directement dans les bouches d'égoût ni dans l'environnement. Conformément à la réglementation en vigueur dans chaque région.

Traitement des eaux usées, le traitement biologique.

L'élimination des déchets doit se faire avec une entreprise et un transporteur autorisés. Conformément à la réglementation en vigueur dans chaque région.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

:

Version: 2.00

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam./Irrit. Not classified	Graves dommages et / ou irritations oculaires Non classé
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Fiche de données de sécurité

190420 AirSpa TONIC

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 23/06/2018

:

Version: 2.00

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Liq. Not classified	Liquides inflammables Non classé
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Corr./Irrit. Not classified	Corrosion et irritation de la peau Non classé
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 4-tert-butylcyclohexyl acetate, D-Limonène; (R)-p-Mentha-1,8-diene, 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde, Linalool, Citral, Citronellol, 3,7-dimethylocta-1,6-diene, (Z)-3,4,5,6,6-pentamethylhept-3-en-2-one, (E)-1-(2,6,6-Trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one, 2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde, Dodecanal, Undec-10-Enal, 3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde, 2,6-dimethylhept-5-enal, Methyl oct-2-ynoate. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit